

Adhésion à l'Etablissement public Loire

Orléans Métropole

Orléans Métropole (<https://www.orleans-metropole.fr/>) regroupe 22 communes du département du Loiret, avec une population de plus de 290.000 habitants. Cette métropole est présidée par M. Serge GROUARD.

Etant rappelé que dans ce département, la ville d'Orléans, la Communauté de communes des Loges et la Communauté de communes Val de Sully sont déjà membres de l'Etablissement, il est proposé au Comité syndical d'accepter la demande d'adhésion d'Orléans Métropole, introduite par voie de délibération de son conseil métropolitain en date du 28 septembre dernier.

Conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts de l'Etablissement, les assemblées délibérantes des collectivités membres disposeront, « *pour se prononcer d'un délai de 120 jours à compter de la notification de la délibération de l'EP Loire. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable. L'adhésion ne peut avoir lieu si plus des 2/3 des assemblées délibérantes des collectivités membres s'y opposent.* »

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Par voie de conséquence, il est également proposé d'inviter Monsieur Francis TRIQUET, délégué titulaire d'Orléans Métropole aux prochaines réunions des instances de l'Etablissement. Sa participation aux votes ne sera toutefois possible qu'une fois pris l'arrêté du représentant de l'Etat prononçant l'adhésion.